

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 juillet 2026

Nombre de membres afférents : 19
En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 16
Date de la Convocation : 01/07/2026
Date d'affichage : 01/07/2026

L'an deux mille vingt-six et le sept juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laure DUCHAMP, maire.

Présents : Laurent GAUTHIER - Jean- Michel GAMORE - Aurélie SYLVESTRE - Daniel PEYROL – Lucie HAOND – Aurélien RIFFARD – Isabelle PISSEVIN – Nicolas CHABANIS - Lisa CHANCEL – Marylin MOUTET - Christophe GRANGER - Angélique CHARBONNIER - Manon CAIRE - David MAGNET - May ALGOUD

Excusés : Mylène DELORME - Joël MALIGNIER (pouvoir donné à Laurent GAUTHIER) – Sébastien MAITRE

Lucie HAOND a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-049 : Autorisation de signature de la convention avec l'organisme PROCIVIS afin de favoriser l'accession à la propriété dans le cadre du projet du lotissement Les Portes de Rouny

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet immobilier commercialisé par les sociétés du groupe Valrim et qui a pour objet la construction de 81 logements situés sur les parcelles cadastrés ZE 340 et ZE 350. Il reste deux macros lots dont les travaux ont commencé en ce début juillet 2026.

Dans ce cadre, l'immobilière Valrim propose via sa holding PROCIVIS dans le cadre de ce lotissement la mise en œuvre de deux dispositifs permettant de favoriser l'accession à la propriété :

- Aides à l'accession à la propriété pour les acquéreurs des 24 logements (13 villas et 11 logements intermédiaires) par l'attribution, sous conditions, d'aides individualisées versées à la signature, à taux zéro et remboursable en 15 ans avec un différé maximum de 2 ans.
- Des aides de PROCIVIS aux propriétaires modestes qui souhaitent améliorer leur logement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention permettant la mise en œuvre des dispositifs susmentionnés dans le cadre de l'aménagement porté par l'immobilière Valrim sur le territoire communal.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** la signature de la convention dont l'objet est de favoriser l'accession à la propriété des ménages intéressés par le projet commercialisé sous le nom « les Portes de Rouny » selon les dispositifs détaillés ci- avant et dans la convention.
- **CHARGE** Madame le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site www.telerecours.fr, dans

un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département,
de sa notification et de sa publication.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Laure DUCHAMP,

Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'LD', with a long horizontal stroke extending to the right.

Lucie HAOND

Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Haond', with a large loop at the beginning and a horizontal stroke at the end.